

# F3 : Fiche de Facturation Facile

Numéro 57 | 2 novembre 2023

## Depuis le Rémunération quotidienne garantie (RQG)

La rémunération quotidienne garantie (RQG) est offerte aux avocates et avocats qui fournissent des services dans l'une des cinq régions désignées : Cochrane, région 05; Kenora, région 15; Rainy River, région 35; Temiskaming, région 39 et les collectivités desservies par la Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation (NALSC), région 48.

Les membres du tableau qui doivent se rendre à un tribunal accessible par avion seulement ou à une destination située à plus de 200 km de leur cabinet ont droit à une RQG d'un montant minimal de 1 181,96 \$ (1 241,06 \$, après le 16 octobre 2023) pour les services fournis au titre d'un certificat ou les services d'un avocat de service. Une autorisation préalable du directeur général est nécessaire.

La RQG n'est pas disponible si un bureau de district est la destination finale, par exemple s'il faut se rendre de Sioux Lookout à Kenora.

Les membres du tableau peuvent émettre une facture pour les services rendus le même jour au titre de la RQG et des honoraires forfaitaires. Les honoraires forfaitaires ne sont payables que lorsque le membre inscrit au tableau ou le mandataire se rend au tribunal, en personne ou par voie virtuelle, pour résoudre une affaire ou lorsqu'il fournit un service accessoire.<sup>11</sup>

Les membres du tableau ne peuvent pas émettre de facture pour les services fournis au titre de la RQG et du taux horaire le même jour (« double facturation »).

---

## Honoraires de transcriptions judiciaires (Règlement de l'Ontario 145/22)

Pendant la pandémie de COVID-19, les tribunaux de l'Ontario ont commencé à accepter les transcriptions électroniques, et les nouveaux honoraires fixés dans le Règlement de l'Ontario 145/22 ont été adoptés pour tenir compte du passage de la transcription sur

1 Règles des services d'aide juridique, par. 13 (1).

papier à la transcription électronique.

L'un des avantages de ce changement est la réduction des frais engagés par les parties, car les copies électroniques peuvent être partagées. La partie à une instance qui commande des transcriptions électroniques n'est tenue de commander qu'une seule transcription certifiée, et cette transcription électronique peut être transmise à toutes les parties. Voir les questions 2 et 7 du document Questions et réponses publié sur le site Web des Transcripteurs judiciaires autorisés de l'Ontario.

Avant de commander une copie d'une transcription électronique au tarif fixe de 25 \$, veuillez demander à la cour, à l'avocat adjoint ou à la partie adverse de partager la transcription électronique certifiée. Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir une copie, AJO paiera les honoraires fixes correspondant à la copie électronique.

En règle générale, AJO ne prend pas en charge les copies papier certifiées des transcriptions. Si des copies sont nécessaires, veuillez les commander en format électronique uniquement. Si des copies papier des transcriptions sont nécessaires pour l'usage interne de l'avocat, elles peuvent être imprimées par l'avocat ou par un imprimeur à un tarif ne dépassant pas 0,10 \$ la page.

---

## **Facturation de la préparation et du dépôt du formulaire « Fondement de la demande d'asile » (FDA) dans les affaires relevant de la Section de la protection des réfugiés**

Lorsqu'ils facturent la préparation et la soumission du formulaire FDA, les membres inscrits au tableau doivent présenter un compte provisoire pour cette tâche, étant donné que la couverture pour l'audience sera ajoutée au certificat une fois qu'elle aura été autorisée. Les membres ne doivent présenter un compte final pour un certificat qui ne comprend que l'autorisation relative au formulaire FDA que lorsqu'ils sont certains qu'ils ne demanderont pas que l'autorisation de couverture pour l'audience soit ajoutée au certificat en vigueur de leur client. Les comptes finaux doivent être présentés dans les cas suivants :

- vous avez terminé la prestation de tous les services autorisés;
- dans toutes les circonstances où vous cessez d'agir pour un client, y compris après qu'une demande officielle de changement d'avocat a été accordée;
- le certificat ne peut pas être prorogé après avoir atteint son terme.

Les comptes provisoires, finaux et supplémentaires doivent être présentés en respectant la date limite de facturation du certificat.

Pour que l'autorisation d'audience soit ajoutée au certificat, vous devez soumettre une copie du formulaire de FDA final signé et de l'exposé des faits, ainsi que l'un des documents suivants sur Aide juridique en ligne :

- un formulaire de confirmation de renvoi;
- un formulaire de reconnaissance de la demande d'asile;
- un document de demandeur d'asile;
- une lettre de la CISR indiquant que la demande d'asile peut faire l'objet du processus de traitement des demandes d'asile moins complexes;
- toute autre correspondance de la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (par exemple un courriel de la SPR confirmant le renvoi).

Lorsque vous soumettez les documents au moyen d'*Aide juridique en ligne*, veuillez indiquer l'objet de la soumission du document dans le champ « Description ». Si vous demandez une autorisation pour l'audience de la SPR, veuillez indiquer « Demandant l'autorisation pour les services à l'audience ». Si vous soumettez le formulaire FDA pour d'autres raisons, telles que la gestion du tableau, indiquez « L'autorisation pour les services à l'audience n'est pas requise en ce moment ». Si un formulaire FDA a déjà été soumis à d'autres fins et que vous demandez par la suite une autorisation d'audience, vous devrez soumettre à nouveau le formulaire FDA avec les pièces jointes requises et entrer la mention « Demandant l'autorisation pour les services à l'audience » dans le champ « Description ».

Lorsque le bien-fondé est établi, le certificat correspondant aux services fournis pour la préparation et le dépôt du FDA sera modifié afin d'inclure une autorisation supplémentaire pour la préparation et la présence à l'audience.

Consignes relatives à la soumission de documents électroniques par *Aide juridique en ligne*.

---

## Nouveau formulaire d'autorisation en droit de l'immigration et des réfugiés

Les formulaires actualisés, qui permettent aux membres du tableau de demander une autorisation d'heures supplémentaires au titre des certificats en immigration ou en protection des réfugiés, sont maintenant accessibles dans le Catalogue des formulaires.

Ces formulaires doivent être utilisés pour demander une des nouvelles autorisations

provenant de la réforme du tarif. Certaines autorisations qui existaient avant la réforme peuvent aussi être demandées en utilisant ces formulaires.

Lorsque vous soumettez les formulaires et les pièces jointes connexes par *Aide juridique en ligne*, veuillez utiliser la page Autorisations/modifications au certificat et faire les choix appropriés. Dans le menu déroulant, choisissez « Documents pour une autorisation SPR » pour les autorisations liées à un certificat pour une demande d'asile et choisissez « Documents pour une autre autorisation en immigration » pour les autorisations liées à un certificat en droit de l'immigration. Vérifiez que l'autorisation a bien été ajoutée au certificat dans Aide juridique en ligne avant de facturer les services.

## Questions?

Dites-nous ce que vous pensez de cette fiche et indiquez-nous les sujets que vous aimeriez voir traiter en communiquant avec le Centre d'aide aux avocats au [pl-lsc@lao.on.ca](mailto:pl-lsc@lao.on.ca)



LEGAL AID ONTARIO  
AIDE JURIDIQUE ONTARIO